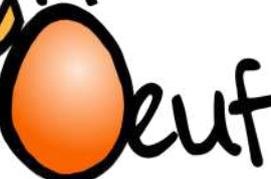


Projet éducatif du Cri de l'œuf

Association d'éducation populaire

2022-2025



le ri
de l' œuf

Association d'éducation populaire

Organisateur : Le Cri de l'œuf

Association d'éducation populaire

15 avenue de la République

74960 ANNECY

Pourquoi un projet éducatif ?

Le projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes éducatifs. Il définit le sens de ses actions. Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre.

Le projet éducatif est élaboré par l'organisateur. Il est commun à l'ensemble des accueils organisés par une même personne physique ou morale. Son élaboration peut prendre en compte les observations, voire les propositions d'autres partenaires, au premier rang desquels se trouvent les représentants légaux des mineurs, les élus et adhérents d'une association, les animateurs, etc.

La démarche participative est importante.

ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE

Son objet social

Le Cri de l'œuf est une association d'éducation populaire loi 1901 créée le 6 juin 2022.

Le Cri de l'œuf place l'écologie au cœur de ses préoccupations. Elle se donne pour objet :

- de promouvoir l'animation sociale et culturelle et de créer des espaces du commun à l'échelle d'un collectif, d'un quartier, d'un écosystème.
- de développer le pouvoir d'agir des personnes, de partager le pouvoir et les responsabilités dans une optique de citoyenneté émancipée.
- De prendre conscience de son environnement naturel ou urbain, de le faire vivre, de le protéger et d'en être acteur-riche.

Par toutes les actions et tous les moyens susceptibles de concourir à la réalisation de son objet social.

CONSTRUCTION DU PROJET ÉDUCATIF

le diagnostic

Fort des expériences de ses fondateurs et fondatrices et porté par de nombreux soutiens dont des parents et des habitants de Cran-Gevrier, plus spécifiquement, le Cri de l'œuf est une association initiée par des professionnel·les de l'animation socioculturelle et du



travail social et portée par des bénévoles qui constituent le premier Conseil d'administration collégial.

Les bénévoles du Cri de l'œuf sont des animateur·rices, étudiant·es, professeur·es des écoles, maraîchers, retraités, pères au foyer, parents ou habitant·es.

Nous avons organisés deux rencontres les 9 et 14 mai 2022 pour recueillir les envies des futur·es adhérent·es de l'association. La synthèse autour des actions éducatives de la future association qui en découle sert de base à ce premier projet éducatif. (cf. page 3)

L'important, ce n'est pas la destination,
c'est le chemin parcouru !

Considérer les enfants
comme des

« interlocuteurs valables »

et capables. Partir de ce que veulent les enfants.
Sortir de la toute puissance de l'adulte.
Sortir de la consigne pour tendre vers
l'enfant auteur-riche

Participer à la

prise de conscience

de notre environnement, de notre **place dans la nature** et de notre rôle par rapport à sa protection. **Avoir une approche sensorielle et apaisante.**

Boîte à Jouer

éco-éducation

actions avec et pour les enfants mais aussi les grands !



Association d'éducation populaire

Mini camp

Promouvoir

« la joie du dehors »

Être au contact de la nature au quotidien. Sortir de l'exceptionnel. Sortir par tous les temps. Expérimenter d'autres rapports au monde pour créer une ouverture d'esprit (critique) ! Intervention dans l'espace public pour redonner la parole à la rue !

Accompagner la

prise de risque

Développer le **pouvoir d'agir**.
Sortir de l'idée hygiéniste et sécuritaire.
Mettre les mains dans la terre, Utiliser des outils.

Classe verte locale

Promouvoir

le jeu libre

qui est un droit fondamental de l'enfant (article 31 - CIDE) et un besoin pour son développement physique, social, cognitif et émotionnel.

Trouver

un lieu

pour tous et toutes à construire ensemble !

Terrain d'Aventure

Renforcer le lien

avec les parents

car les adultes se forment autant que les enfants (coéducation tout au long de la vie) => Les déculpabiliser.

LES FONDATIONS DU PROJET ÉDUCATIF

Les objectifs

L'article 29 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) précise que « l'éducation de l'enfant doit viser à :

- favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;
- inculquer à l'enfant le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations unies ;
- inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne.

- préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone ;
- inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel. »

Le projet éducatif du Cri de l'œuf s'inscrit totalement dans ces préconisations et met la Convention internationale des droits de l'enfant comme fondations de ses intentions éducatives.

Mais aux termes "inculquer" et "préparer l'enfant", nous préférons celui "d'accompagner".

« Personne n'éduque autrui, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde. »

Paulo Freire – Pédagogie des opprimés

ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS

ses apprentissages

Notre projet éducatif veut mettre à l'honneur les apprentissages en situation informelle, c'est à dire les apprentissages que l'on fait de manière fortuite, sans intention d'apprendre, sans parfois même avoir conscience d'apprendre.

Par exemple, l'enfant apprend à marcher par tâtonnement, par essai erreur, comme il apprend à parler en observant ou en imitant. Si les parents peuvent accompagner leur enfant dans ses apprentissages en le stimulant, c'est bien souvent seul que l'enfant apprend.

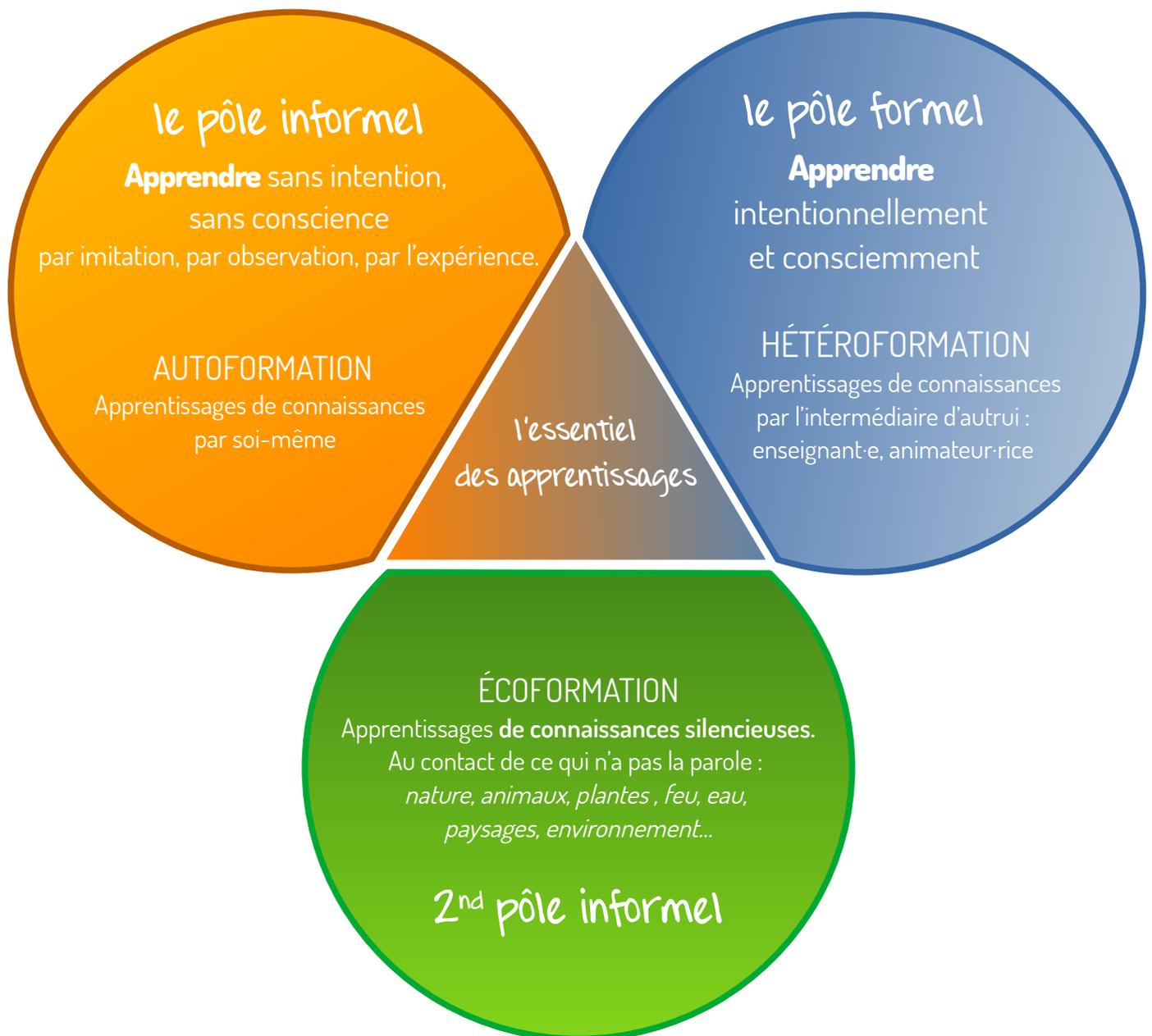
Ces apprentissages, qui constituent le **pôle informel** des apprentissages, ne s'opposent pas aux apprentissages que les enfants font plus formellement, à l'école par exemple mais aussi dans des structures éducatives comme les écoles de musique ou les accueils de loisirs. Ces apprentissages plus formalisés constituent le **pôle formel** des apprentissages où généralement il y a une intentionnalité, une conscience d'apprendre et un dispositif : une organisation, un programme, un-e enseignant-e ou animateur-ice.

L'essentiel des apprentissages se situe entre ces deux pôles, qui d'après Gilles Brougère, s'entremêlent. Pour Joffre Dumazedier, l'autoformation est la part la plus importante de notre formation, ce qui ne veut pas dire que l'hétéroformation n'est pas utile. Au contraire. Apprendre à apprendre s'apprend !

Au Cri de l'œuf, nous souhaitons mettre l'écologie au cœur de nos actions, ce qui nous pousse à explorer le

troisième pôle de la formation qui, selon Gaston Pineau, est l'**écoformation**.

Notre projet éducatif met donc à l'honneur les apprentissages en situation informelle que ce soit par la socialisation, par le jeu, la vie quotidienne ou par l'expérience, mais aussi les auto-apprentissages et bien évidemment les éco-apprentissages.



Notre rôle éducatif est de permettre aux enfants d'acquérir ces différents apprentissages, complémentaires des apprentissages scolaires (formels), en proposant des actions et des dispositifs qui répondent aux objectifs suivants :

CONSIDÉRER LES ENFANTS COMME DES

des interlocuteurs valables et capables !

C'est peut-être un des objectifs majeurs de l'association. Pour défendre cet objectif, nous appuyons sur :

- L'article 3 de la CIDE qui préconise de prendre en compte prioritairement « l'intérêt supérieur de l'enfant ».
- L'article 12 de la CIDE précise que « l'enfant qui est capable de discernement (a) le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant. »
- L'article 13 de la CIDE précise que « L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant. »
- L'article 15 de la CIDE précise que « Les États parties reconnaissent les droits de l'enfant à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique. »



Le Cri de l'œuf se donne donc comme premier objectif éducatif de **prendre en compte l'avis de l'enfant** dans toutes les activités et actions que nous porterons en lui permettant de s'exprimer, de décider, de choisir, de proposer, de participer, de prendre des responsabilités et de porter des projets : devenir un enfant auteur ou autrice de ses loisirs, de sa vie.

ACCOMPAGNER

la prise de risque

Dans la continuité du premier objectif, nous considérons que les enfants sont des interlocuteurs capables et que leurs développements moteur et psychosocial nécessitent de laisser l'enfant expérimenter, prendre des risques pour apprendre par l'expérience.

Le Cri de l'œuf se donne comme second objectif éducatif **développer le pouvoir d'agir des enfants** en leur permettant d'être des constructeurs et constructrices de leurs journées.



DEVELOPPER

le pouvoir d'agir

Le développement du pouvoir d'agir, c'est la possibilité d'avoir plus de maîtrise sur ce qui est important pour soi, ses proches, ou la collectivité à laquelle on s'identifie.

C'est un pouvoir en lien avec la confiance à être et à expérimenter avec soi et avec les autres.



PROMOUVOIR

le jeu libre

Pour Maria Montessori, le jeu est une chose que l'enfant investit avec sérieux, et c'est pourquoi il apprend, dans cette concentration choisie, par cette orientation du désir à expérimenter.



L'article 31 de la CIDE reconnaît « à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique. »

Pour le Cri de l'œuf, permettre aux enfants de jouer librement contribue à leur développement. Il doit être

promu dans tous les espaces où l'enfant vit : à l'école, dans la famille, dans la rue ou lors de nos actions : séjour, animations nature mais aussi au Terrain d'Aventure.

Notre troisième objectif éducatif est de **développer le jeu libre de l'enfant.**

Observation générale no 17 (2013) sur le droit de l'enfant au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives et de participer à la vie culturelle et artistique (art. 31)

« Les activités ludiques et récréatives sont essentielles à la santé et au bien-être des enfants et favorisent la créativité, l'imagination, la confiance en soi, le sentiment d'être à la hauteur, ainsi que la force et les compétences physiques, sociales, cognitives et émotionnelles. Elles contribuent à tous les aspects de l'apprentissage, sont une forme de participation à la vie quotidienne et ont une valeur intrinsèque pour l'enfant, par le seul fait qu'elles sont source d'amusement et de plaisir.

Des recherches menées sur le sujet montrent que le jeu joue aussi un rôle central dans l'épanouissement spontané de l'enfant, et contribue considérablement au développement du cerveau, en particulier pendant la petite enfance. Les activités ludiques et récréatives renforcent l'aptitude à négocier, à restaurer l'équilibre émotionnel, à résoudre les conflits et à prendre des décisions.

Grâce aux activités ludiques et récréatives, les enfants apprennent par la pratique, ils explorent le monde qui les entoure et en font l'expérience, ils se familiarisent avec de nouvelles idées, de nouveaux rôles et de nouvelles expériences et, ce faisant, apprennent à comprendre et à construire leur position sociale dans le monde. »

PROMOUVOIR

la joie du dehors



Le quatrième objectif éducatif du Cri de l'œuf est de **permettre le contact régulier des enfants avec la nature** et ainsi favoriser un accès primordial et nécessaire à la nature, comme le précise le Comité des droits de l'enfant.



PARTICIPER A LA PRISE DE conscience de notre environnement

Observation générale no 17 (2013) sur le droit de l'enfant au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives et de participer à la vie culturelle et artistique (art. 31)

« Les enfants apprennent à comprendre, apprécier et protéger la nature en étant en contact avec celle-ci, par le jeu et l'exploration, à la fois de manière autonome et sous la conduite d'adultes qui leur en font connaître les merveilles et la signification. Le fait d'avoir des souvenirs d'enfance liés à des activités ludiques et récréatives qui se sont déroulées dans la nature renforce les ressources qui permettent de lutter contre le stress, suscite un sentiment d'émerveillement spirituel et encourage à préserver la planète. Jouer dans un environnement naturel favorise en outre l'agilité, le sens de l'équilibre, la créativité, l'esprit de coopération et la concentration. Les relations avec la nature, par le jardinage, les moissons, les cérémonies ou la contemplation paisible, sont une dimension importante des arts et du patrimoine de nombreuses cultures. Dans un monde toujours plus urbanisé et privatisé, l'accès des enfants aux parcs, jardins, forêts, plages et autres espaces naturels est progressivement réduit, et ceux qui vivent dans les zones urbaines à faible revenu risquent tout particulièrement de manquer d'espaces verts. »

RENFORCER LE LIEN avec les parents

Le dernier objectif éducatif du Cri de l'œuf est le **renforcement du lien avec les parents** car il nous semble que pour bien grandir l'enfant a besoin de différents lieux éducatifs et notamment des tiers lieux éducatifs que sont les accueils de loisirs ou séjour de vacances.

Améliorer le lien avec les parents, c'est défendre notre projet éducatif, car la présence des enfants sur nos actions ne peut se faire que si les parents ont confiance en notre association mais également confiance en leurs enfants.

Ouvrir nos actions aux parents est pour nous le meilleur moyen d'être en relation avec eux.

Les moyens pour permettre le fonctionnement de l'accueil



Le Cri de l'œuf, veut assumer « la joie du dehors » et l'importance de vivre au contact de la nature. La plupart de nos actions se dérouleront en extérieur, sur l'espace public, en pleine nature sur des terrains publics ou privés.

LE BUDGET

de fonctionnement

Née en 2022 et créée officiellement le 6 juin 2022, l'association le Cri de l'œuf n'a pas encore de recul sur son budget annuel.

Nous comptons faire une demande à la CAF de Haute-Savoie pour être subventionné et labellisé Espace de vie sociale et ainsi financer un ou plusieurs postes de salarié·es. D'autres demandes de subventions auprès de la Ville d'Annecy, du département de la Haute-

Savoie mais aussi du FDVA viendront compléter le budget de fonctionnement de l'association.

Souhaitant faire du travail de rue, le principal mode d'action de notre association, les charges de fonctionnement seront principalement des charges salariales et d'investissement de matériel comme les vélos cargos, les appareils de cuisson et autres matériels pédagogique. Pour l'épicerie, nous ferons appel à ANDES, qui soutient le développement d'épicerie sociale.

LA CONSTITUTION ET LE RECRUTEMENT

de l'équipe

Le Cri de l'œuf est initiée par un collectif d'animateurs et d'animatrices professionnelles diplômé·es et expérimentées.

Nos modes d'actions et notre projet pédagogique nécessite des temps spécifiques de formation des animateurs et animatrices, car nous pensons que l'animation socioculturelle, comme définit par le Comité de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe en 1974 : « est plus une attitude qu'une action spécifique, une manière d'agir plus qu'un contenu de l'action »¹ La formation des animateurs et animatrices sera une priorité éducative du Cri de l'œuf afin

d'outiller les animateurs et animatrices qui lors de leur formation BAFA ne sont que trop peu formé·es à l'accompagnement des projets des enfants.

Proches des valeurs et des principes éducatifs de CEMÉA, nous nous rapprocherons d'elles et eux pour recruter d'éventuel·les animateur·trices vacataires. La formation et le suivi de l'équipe d'animation est un point qui nous tient à cœur afin de concourir à une formation autour des postures d'animation que nous souhaitons mettre en avant : l'accueil libre, l'accompagnement, l'écoute, le développement des compétences psychosociales...

NOS MODALITÉS

tarifaires

Soucieux de proposer des actions accessibles au plus grand nombre, nos modalités tarifaires se baseront sur **le prix libre, conscient et solidaire**. Chacun donne selon ses moyens.

Afin de permettre aux participant·es de déterminer le

coût de nos séjours, une aide à l'établissement d'un tarif personnalisé permettra de doser leur contribution. Nous n'avons pas encore mis en place un système avec le Quotient familial de la CAF mais nous y travaillerons.

Nous ferons une demande pour accepter les bons loisirs de la CAF ainsi que les chèques vacances.

¹ <https://rm.coe.int/09000001680937ed8>

NOS HORAIRES

d'ouverture

Intervenir dans l'espace public, c'est rompre avec une pédagogie « du dedans » qui impose un temps chronométré. Guillaume Sabin qui a suivi pendant deux ans les associations bretonnes des GPAS qui mettent en œuvres la pédagogie sociale, précise que cette pédagogie « met les temporalités du dedans sens dessus dessous. (...) les actions qu'elle propose s'inscrivent dans un temps concret, relié à des événements et des activités humaines dépendant d'une multitude de contraintes et de possibilités, et par là même inégal, arythmique, ductile et aménageable.

Alors que le temps institutionnel du dedans est un temps mécanique de l'horloge, abstrait des événements et activités du dehors, qu'il s'écoule de manière linéaire, quelles que soient les personnes concernées, le contexte, les événements, les saisons, les tâches à réaliser, l'urgence de la situation ou au contraire le besoin d'oisiveté. »²

Le Cri de l'œuf veillera au fait que ses actions ne soient pas dictées par le temps chronométré mais plutôt par les rencontres, les saisons, les événements et activités du dehors.

L'ACCUEIL INCONDITIONNEL

de tous les enfants

L'accueil des **enfants en situation de handicap** est une évidence comme le stipule l'article 23 de la CIDE qui précise que les enfants en situation de handicap « doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité » sans que le coût des aides qui pourraient leur être apportées ne soit assumées par les familles. Les enfants en situation de handicap ont les mêmes droits que les autres enfants et le Cri de l'œuf œuvrera pour que les enfants en situation de handicap « aient effectivement accès à l'éducation, à la formation, aux soins de santé, à la rééducation, à la préparation à l'emploi et aux activités récréatives, et bénéficient de ces services de façon propre à assurer une intégration sociale aussi complète que possible et leur épanouissement personnel »

Ayant œuvré lors de leurs différentes expériences professionnelles dans l'inclusion des enfants en

situation de handicap par la formation des animateur-rices, les fondateurs et fondatrices du Cri de l'œuf seront attentives à ce que nos modes d'organisation, de communication prennent en compte le rythme et les besoins de chaque enfant pour que chacun puisse profiter de la joie du dehors et d'activités récréatives comme le jeu libre.

Des partenariats avec des éducatrices et éducateurs qui accompagnent déjà des enfants en situation de handicap seront tissés pour que ces enfants puissent participer aux activités du Cri de l'œuf.



2 Guillaume Sabin (2019). *La joie du dehors, essai de pédagogie sociale*. Editions Libertalia

ÉVALUATION ET SUIVI du projet



Ce premier projet éducatif est issu de deux rencontres d'informations autour de la création du Cri de l'œuf, les 9 et 14 mai 2022 et de l'expérience professionnelle de ses fondateur-rices.

Il est une trame pour le développement de nos actions qui s'inscriront dans le cadre de ce projet éducatif.

Son évaluation se fera tout au long de nos actions par l'intermédiaire de réunions formelles de Bilan mais aussi de rencontres régulières d'échanges de pratique.

Des outils d'évaluation qualitative seront testés, expérimentés pour permettre une évaluation régulière.

SIGNATURES de l'équipe

Ce premier projet éducatif a été validé le 5 juillet 2022 par le Conseil d'administration collégial du Cri de l'œuf

Le 26 juin 2022, à Annecy,

Agnès Basile, représentante légale

Haroun Samali, représentant légal

Dominique Croset, représentante légale

Sébastien Thaule, représentant légal

Marie-Dominique Nicolas, représentante légale

Camille Demelis, représentante légale